ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf de la Vendée

À destination des PARTENAIRES

L'AIDE À DOMICILE

Pour s'adapter aux changements qui surviennent au sein de la famille

LA CAF FINANCE

des associations d'aide à domicile qui peuvent accompagner dans la vie quotidienne.

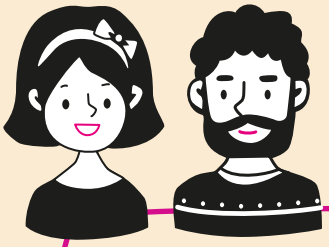

POUR QUI ?

Pour les parents et futurs parents allocataires de la Caf.

Les événements familiaux pris en compte :

- grossesse,
- naissance ou adoption,
- séparation des parents (divorce, séparation, incarcération),
- décès d'un enfant ou d'un parent,
- reprise d'emploi ou de formation professionnelle d'un parent en situation de monoparentalité,
- maladie ou hospitalisation,
- recomposition familiale,
- moments clés de la vie scolaire : accès à l'école marternelle, primaire, collège,
- enfant en situation de handicap (sous maladie)
- épuisement parental **(sur orientation d'un professionnel).**

COMMENT ?

Un professionnel de l'aide à domicile intervient directement à domicile en fonction des besoins de la famille : entretien de la maison, aide à la gestion du budget, suivi scolaire, soutien à la parentalité...

À QUI S'ADRESSER ?

2 associations agréées et conventionnées par la Caf. La demande sera étudiée avant toute intervention

ADMR — pour tous, toute la vie, partout

Fédération ADMR Vendée
> Tél. 02 51 44 37 20
> Site internet : www.admr85.org

ADAMAD — Prendre soin et bien plus

ADAMAD
> Tél. 02 51 47 95 26
> Site internet : www.adamad.fr

RÉALISATION SERVICE COMMUNICATION - CAF VENDÉE - JANVIER 2025

ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf de la Vendée

ÉPUISEMENT PARENTAL

CIRCUIT D'ORENTATION DES FAMILES

VERS UN SERVICE D'AIDE À DOMICILE

1 Vous êtes un professionnel du secteur social ou médico-social et vous repérez une famille en épuisement parental ou en risque d'épuisement parental.

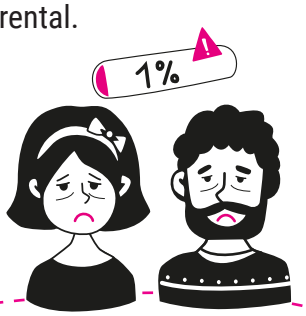

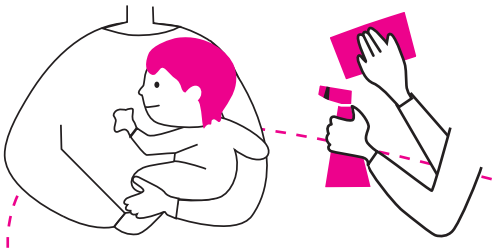

2 Vous pouvez proposer de l'aide et de l'accompagnement à domicile.

3 Vous remplissez une fiche d'orientation et vous la remettez à la famille qui pourra s'adresser au service d'aide à domicile conventionné de son choix : ADMR ou ADAMAD.

BON À SAVOIR

Si la famille est d'accord, vous pouvez prendre contact vous-même avec le service d'aide à domicile choisi et lui transmettre :

- la fiche d'orientation,
- les coordonnées de la famille.

C'est le service d'aide à domicile qui contactera la famille.

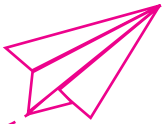

Pour vous aider à repérer l'épuisement parental, un outil est à votre disposition.